

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MISSION LOCALE – 28 septembre 2020 – 9h30

SALLE ST TRELODY – LESPARRE MEDOC

Le Président ouvre la séance à 9h30 en accueillant les anciens et nouveaux élus, venus nombreux assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Il remercie chaleureusement Mr Lionel LAGARDE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre Médoc, de sa présence ainsi que l'ensemble de l'assemblée, précisant l'importance de l'implication de chacun dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de notre territoire.

Il précise l'ordre du jour :

- Présentation et historique de la Mission Locale Avenir Jeunes Médoc
- Mise en place de la nouvelle Assemblée et élection du Conseil d'Administration
- Désignation des membres du Bureau
- Rapport de gestion et bilan d'activités 2019
- Nouveautés 2020
- Questions diverses

Le Président retrace l'historique des Missions Locales.

Le rapport de Bertrand Schwartz en 1981 sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, est à l'origine en 1982 de la création des premières Missions Locales et des PAIO. La loi du 19 décembre 1989 donne une base législative à l'action des Missions Locales ; parution cette même année de la charte des Missions Locales.

La PAIO Médoc (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) voit le jour quant à elle en septembre 1993 et se transforme en Mission Locale en 1999.

En 2000, est créé le Syndicat National des Missions Locales et PAIO et la Convention Collective Nationale est signée en 2001.

En 2003, l'Union Nationale des Missions Locales est créée ; ses fonctions : représenter le réseau national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales.

2005 voit l'inscription des Missions Locales dans le code du travail en tant que membre du Service Public pour l'Emploi.

Mr Jean Jacques CORSAN rappelle que les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à l'insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

La Mission Locale du Médoc intervient sur un territoire très vaste comptant 48 communes (dont 2 communautés de communes ont pris la compétence). Pour mener à bien son activité, elle assure des permanences délocalisées sur 14 lieux d'accueil. Le Président souhaite par ailleurs remercier les différentes communes qui mettent à disposition leurs locaux.

Il poursuit son intervention en présentant à l'écran les différents membres du personnel. Une équipe administrative de 3 personnes, un pôle insertion de 7 conseillers généralistes, un service emploi de 2 conseillers emploi, une équipe Garantie Jeunes de 3 conseillères dédiées, 2 chargés de projet (Formation et Garantie Jeunes) et une équipe de direction de 3 personnes.

L'ensemble de l'équipe est présent lors de cette assemblée, il sera donc possible d'échanger lors du cocktail prévu à l'issue.

Afin de poursuivre et détailler l'activité de la structure sur 2019, il laisse la parole à Mme Francine VALLEYS, Directrice.

Celle-ci reprend les chiffres clés : 20 professionnels au service des jeunes et des entreprises, 1453 jeunes accompagnés et 10141 entretiens pour l'année 2019.

Parmi les jeunes reçus, 467 jeunes l'ont été pour la première fois dont 51% de jeunes femmes.

70% de ces jeunes déclarent ne pas être mobile au-delà de leur commune ou canton de résidence, renforçant ainsi le constat de la problématique mobilité, récurrente sur notre territoire.

Enfin, 47% des jeunes n'ont pas de diplôme et seuls 11% déclarent un logement autonome.

Concernant l'emploi : 689 jeunes sont entrés en emploi durant l'année. 1130 contrats ont débuté (certains jeunes pouvant cumuler plusieurs emplois dans ce laps de temps).

391 immersions en entreprise ont également permis de confirmer, ou pas, un projet professionnel, ou encore découvrir une branche professionnelle.

Les jeunes femmes s'orientent principalement vers les services à la personne et à la collectivité, les métiers de l'agriculture et les métiers de l'hôtellerie et de la restauration ; les jeunes hommes, quant à eux, vers les métiers de l'agriculture, les métiers du transport-logistique et les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

68 contrats en alternance signés en 2019 (dont 63% contrats d'apprentissage) signés dans 3 secteurs d'activité : le commerce et la distribution, l'installation et la maintenance et les métiers de l'agriculture.

179 jeunes ont bénéficié d'une formation dont 39% sur des actions qualifiantes (principalement 3 secteurs : les services à la personne et à la collectivité, le commerce et la distribution et les métiers de l'hôtellerie et de la restauration).

Concernant le réseau partenarial des entreprises : 251 entreprises contactées et 189 offres d'emploi collectées pour 463 postes de travail.

La Mission Locale, c'est également 3 dispositifs d'accompagnement nationaux :

- Le PACEA (Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), principal dispositif d'accompagnement de la Mission Locale. S'inscrivant dans la démarche du Conseil en Evolution Professionnelle, il permet de définir et de contractualiser avec le jeune les étapes de son insertion (49% des jeunes occupent une situation professionnelle à la sortie)
- La GARANTIE JEUNES : droit ouvert à tous les jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET's) ; ce sont des parcours d'accompagnement intensif sur 12 mois - 153 jeunes sont entrés sur le dispositif en 2019.
- Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) : il s'agit d'un accompagnement délégué à la Mission Locale par Pôle Emploi (38% des jeunes occupent une situation professionnelle à la sortie)

2019 a été également une année de services variés, en terme de :

- Mobilité (dispositif ERASMUS+, action Pyrénées avec le concours du Département Gironde, aides au permis)
- Santé (convention signée avec la CPAM, réalisation d'une action « 1 mois sans tabac »)
- Logement (sollicitation du fonds d'urgence du Département, médiation avec les propriétaires privés, atelier logement mensuel, participation au groupe de travail sur le travail saisonnier)

- Handicap (prestations « accélérateurs d'accompagnement » notamment par 2 actions spécifiques intégrant des binômes « valide / non valide »)
- Loisirs (participation à l'organisation du rallye automobile du Médoc en partenariat avec le Club des entrepreneurs du Médoc par le biais d'immersion en entreprises).

Après avoir exposé les différents faits marquants de 2019, Mme Francine VALLAEYS souhaite éclairer l'Assemblée sur le fonctionnement de la structure en cette période de pandémie.

Le 16 mars 2020, une cellule de crise composée du CSE, des membres du Bureau et de la direction se sont réunis. Dès le 17 mars, le télétravail a été étendu à l'ensemble des conseillers et le standard. Le service comptable a continué partiellement en présentiel afin de maintenir la paye et les allocations jeunes.

Des réunions quotidiennes puis hebdomadaires se sont tenues en visioconférence.

Le contact avec les jeunes s'est ainsi maintenu soit par téléphone, par mail, en visio, et a permis une continuité d'activité positive et bénéfique à l'ensemble.

Elle souhaite également aborder les nouveautés de 2020, à savoir :

- Le lancement d'un Point Relais Santé (PRS) en partenariat avec l'ARS, une conseillère dédiée, Mme Frédérique ROUBINEAU chargée de la mise en œuvre (permanences d'un acteur relais santé, espace d'écoute psychologique, espace documentaire...)
- Lancement de l'Obligation de Formation pour les 16-18 ans, présenté par Mr Benoit GUILLOT : à compter du 01/09/20, les missions locales sont responsables du respect et du suivi de l'obligation de formation des jeunes mineurs décrocheurs
- L'Espace Métiers Aquitain (EMA) devient l'ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité), animé par Mr Jean Marie FOURNIER, il s'agit de promouvoir un accès de proximité à une information de qualité sur les formations, les métiers et l'emploi, la coordination du système d'acteurs dans le territoire et la mise en place d'une égalité de services

Le Président reprend la parole et aborde un nouveau point de l'ordre du jour. Saluant les nouveaux élus, il rappelle que suite aux dernières élections municipales, il convient, comme à chaque nouvelle élection communale, de renouveler les membres du Bureau. Il remercie les anciens membres pour leur forte implication, d'autant qu'il souhaite préciser le caractère bénévole de la fonction. Aucune indemnité n'étant versée, que ce soit en terme de remboursement de frais de mobilité, que de salaire attaché à la fonction.

Ceux-ci sont tous candidats à leur succession mais il fait appel à candidature afin de pouvoir élargir à de nouveaux membres qui souhaiteraient se positionner dans la continuité du travail engagé.

Se présentent :

Evelyne FAUGEROLLES (Couquèques)
 Christophe JACOBS (Avensan)
 Nathalie LACOUR (Castelnau)

En complément de :

Jean Jacques CORSAN
 Nadine DUCOURTIOUX
 Danielle FERNANDEZ
 Gérard GONZALEZ
 Jacques LASSALLE
 Christine MUSTIN-MAYER
 Jacqueline SCOTTO DI LUZIO

Il met au vote l'ensemble de la liste des postulants. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Lors du prochain Conseil d'Administration, conformément à nos statuts, le Bureau sera constitué, notamment par la désignation :

- 1 Président,
- 2 Vice-présidents
- 1 Trésorier
- 1 Secrétaire

Avant d'aborder la présentation de la partie financière, il propose une interruption de séance : un espace café-thé-viennoiseries est à la disposition de chacun.

La séance reprend. Mr le Président donne la parole à Mr Gérard GONZALEZ, Trésorier de l'association, qui procède à la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi qu'à la présentation détaillée des comptes de l'exercice 2019.

Celui-ci dégage un excédent de 20 022€ (cf. documents financiers annexes).

Cet excédent, si l'Assemblée l'approuve, sera affecté au fonds associatif portant ainsi son montant à 197 880€. Ces fonds assurent la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement en début d'année de l'association, avant que les premières subventions ne soient versées.

Le Président présente et remercie Mr Jérôme COUTAND, Commissaire aux comptes. Celui-ci fait lecture de son rapport. Il précise avoir procédé conformément aux normes professionnelles applicables, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Il n'y a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Il évoque une trésorerie saine et certifie sans réserve les comptes annuels 2019.

Il évoque toutefois un changement de méthode au niveau du versement des subventions de l'Etat.

Jusqu'à l'année 2018, nous percevions, de la part de l'Etat, une subvention de fonctionnement dite « CPO » et une subvention distincte, concernant le dispositif « Garantie Jeunes ». Cela nécessitait la signature de deux conventions, la restitution de bilans séparés et le versement d'acomptes à différentes périodes.

A partir de 2019, l'Etat conventionne et subventionne une seule et même action : la CPO globalisée, qui intègre le dispositif Garantie Jeunes, simplifiant ainsi la gestion administrative et financière.

Un membre de l'assemblée souhaite quelques précisions sur les modalités de calcul de la subvention des communes adhérentes. Mme Michelle GUITARD, Responsable secteur administratif, précise que le montant de chacun est calculé conformément à nos statuts :

- 70% en fonction du nombre d'habitants population DGF, soit la population de la commune à laquelle s'ajoute 1 personne par résidence secondaire
Chiffres communiqués chaque année par les services de la Sous-Préfecture, et comme le précise le Président, données utilisées également pour la dotation de fonctionnement des communes
- 30% calculés selon le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de la commune
Chiffres communiqués annuellement par les services statistiques de la DIRECCTE

Une autre interrogation concerne la hausse des dettes fiscales et sociales depuis 2018. Il s'agit là de la hausse des charges sociales liées à la fin des contrats aidés au sein de notre structure.

Monsieur Jean Jacques CORSAN tient à remercier le Trésorier ainsi que l'équipe qui s'assure avec rigueur de la bonne gestion financière de la Mission Locale du Médoc,

Monsieur le Président met alors au vote le bilan financier 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à Monsieur le Sous-Préfet.

Mr Lionel LAGARDE tient à conforter la place des Missions Locales dans le périmètre de l'insertion des jeunes et encourage leur implication.

Il souhaite également rappeler les consignes de l'Etat et son engagement dans sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le plan de relance matérialise l'engagement de ne laisser aucun jeune sans solution. Au sortir de la crise de la COVID 19, il s'agit d'accompagner les 16-25 ans pour construire leur avenir.

L'Obligation de Formation jusqu'à 18 ans est notamment une mesure qui permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

Suite à l'exposé de Mme Francine VALLAEYS, il relève l'absence flagrante de mobilité des jeunes de notre territoire et souhaite travailler à lever ces freins.

S'excusant d'intervenir après Mr le Sous-Préfet, Mme Francine VALLAEYS précise qu'une partie de la subvention Etat perçue au titre de la CPO est soumise à objectif. Pour exemple, en 2020, la part variable représente 10% de la subvention globale allouée.

Mr Jean Jacques CORSAN remercie une nouvelle fois les membres de l'Assemblée et propose d'échanger avec les membres de l'équipe.

Des précisions sont demandées concernant l'obligation de formation. Mme Nathalie OURIET, Directrice du CIO de Pauillac apporte quelques clarifications. Les Centres d'Information et d'Orientation avaient déjà pour mission le suivi des jeunes décrocheurs, le dispositif actuel introduit la notion d'obligation, impliquant les parents, les services sociaux et le Département. Les Missions Locales ont la responsabilité de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement en s'appuyant sur le partenariat local et de contrôler le respect de l'obligation de formation.

Un membre de l'Assemblée s'interroge sur la Plateforme Mobilité.

Madame Sylvie BERTHELEMY, Directrice Pôle Emploi, explique le rôle d'ALTER & GO. Cet organisme met en œuvre pour le compte des collectivités locales, des dispositifs d'accompagnement de leurs administrés (tout public) à la mobilité durable. Disposer d'un moyen de transport adapté à ses besoins assure véritablement le maintien d'un lien social, notamment pour les populations résidant en milieu rural.

Mme Magali PAUTIS, Service Prévention Insertion Autonomie du Conseil Départemental, rappelle que la Plateforme Mobilité est un dispositif départemental, disposant d'un financement FSE. Il s'agit de mettre en lien les acteurs locaux, dans une dynamique positive, afin de favoriser le développement de l'offre de service locale en terme de mobilité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 12 heures.

Mr Jean Jacques CORSAN invite l'Assemblée à se rassembler autour du cocktail déjeunatoire.